

DECISION

N° 2025/235/DEC/7.10

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
- la délibération n°2020/105/DEL/5.4 du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- la délibération n°2022/197/DEL/7.1 du 7 juin 2022, le Conseil municipal portant validation du livret des tarifs communaux et mis à jour par délibération n°2025/171/DEL/7.5 du 23 juillet 2025,

Considérant la décision de fixer un droit d'entrée pour l'inscription des exposants au « **Salon du Bien-être et de la Santé** » qui aura lieu le dimanche 23 novembre 2025 de 10h00 à 18h00 salle Michel Audiard,

D E C I D E :

Article 1^{er} : Le droit d'entrée pour l'inscription des exposants au « **Salon du Bien-être et de la Santé** » qui aura lieu le dimanche 23 novembre 2025 de 10h00 à 18h00 salle Michel Audiard est fixé comme suit :

- Stand de 2 m 60 €
- Stand de 3m 70 €
- Stand de 4 m 80 €

En supplément, les exposants peuvent se restaurer sur place uniquement sur réservation préalable :

- 1 Repas 16 €

Article 2 : Monsieur le Trésorier et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le vingt quatre septembre deux mille vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Maire de la Ville d'Eu



Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

SLOW

ID : 076-217602556-20250924-2025235DEC-CC